

## Arrondissement de NIMES

## MAIRIE DE VERS-PONT DU GARD (30210)

## CONSEIL MUNICIPAL

## COMpte Rendu de la Seance du 24 Juin 2020

**PRESENTS** : Olivier SAUZET, Myriam CALLET, Daniel MOINE, Annie DELLA-SCHIAVA, Alvaro GINER, Françoise RALLET, Jean-Marie SENO, Denise FORT, Didier BELE, Michèle OZIOL, Nicolas BOSC, Vincenette FORNIER de SAVIGNAC-AUBERT, Nadia DELJARRY, Cyril COPAIN, Marina SORBIER, Pierre WAROT, Sybil LABROUVE, Laurent MILESI.

**ABSENTS** : Fabrice ALARCON (procuration à Laurent MILESI).

Secrétaire de séance : Marina SORBIER

Approbation du procès-verbal de la séance du 27 mai 2020

Procès-verbal **approuvé** à l'unanimité.

## DECISIONS DU MAIRE PRISES DANS LE CADRE DE LA DELEGATION CONSENTIE

- Vu l'article L 2122-22 du CGCT ;
- Vu la délégation accordée à M. le Maire par délibération du Conseil municipal en date du 04/04/2014 ;
- Vu l'ordonnance du 1<sup>er</sup> avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales afin de faire face à l'épidémie de covid-19 ;
- Vu la délégation accordée à M. le Maire par délibération du Conseil municipal en date du 27/05/2020 ;
- Considérant l'obligation de présenter au Conseil municipal les décisions prises par le Maire en vertu de cette délégation ;

M. le Maire rend compte des décisions prises dans le cadre de la délégation qui lui a été consentie :

Avant le 27 Mai 2020

Gratuité des droits de place pour le marché, pizzaiolo et de l'occupation du domaine public des terrasses ;

Au titre des Déclarations d'Intention d'Aliéner =

- Le 24 janvier 2020 : renonciation pour SCI SARANE (BOLLEGUE : changement de SCI :)
- Le 31 janvier : renonciation pour DANIEL Joëlle (route de Castillon : terrain)
- Le 31 janvier : renonciation pour REMIR Aurélie (impasse du Vallon : maison)
- Le 31 janvier : renonciation pour BOURGOGNE Alain (le Claux de Melet : terrain)
- Le 3 février : renonciation pour ANTCJAK Jacques (rue de Palézieux : terrain)
- Le 3 février : renonciation pour BATISSIMO (rue de l'Aqueduc : maison)
- Le 4 février : renonciation pour BATISSIMO (rue de l'Aqueduc : maison)
- Le 19 février : renonciation pour BATISSIMO (rue de l'Aqueduc : terrain)
- Le 19 février : renonciation pour BATISSIMO (rue de l'Aqueduc : maison)
- Le 19 février : renonciation pour INSTITUT CURIE (chemin des Bracoules : maison)
- Le 26 février : renonciation pour BULL Judith (rue Bourg Riant : maison)
- Le 09 mars : renonciation pour KACI Hassan : (route de Misserand : maison)
- Le 13 mars : renonciation pour BRETAGNOLLE Denis (impasse du vieux chêne : maison)
- Le 13 mars : renonciation pour NAKOURI Abdelaziz (impasse des cigales : maison)
- Le 14 avril : renonciation pour BOLTERYS Marie-Thérèse (impasse des cigales : maison)

Objet	Fournisseur / Entreprise	Montant (TTC) en euros	
Bulletin municipal décembre 2020	La vache noire du sud	2 910	Fonctionnement

Dotation annuelle produits entretien	SAS Blanc	2 289,72	Fonctionnement
Etude géotechnique projet réseau de transfert STEP intercommunale	Alphasol	2 100	Assainissement
Réparation électrique suite contrôle APAVE local place du marché	A2M	207,5	Fonctionnement
Réparation électrique suite contrôle APAVE stade de football	A2M	434	Fonctionnement
Réparation électrique suite contrôle APAVE salle omnisport	A2M	335	Fonctionnement
Réparation électrique suite contrôle APAVE maison de la pierre	A2M	725	Fonctionnement
Réparation électrique suite contrôle APAVE église	A2M	565	Fonctionnement
Réparation électrique suite contrôle APAVE Mairie	A2M	862,5	Fonctionnement
Réparation électrique suite contrôle APAVE garage Service technique	A2M	150	Fonctionnement
Ramassage des végétaux en charrette hippomobile	Les chemins du pont Gard	400	Fonctionnement
Installation des bacs de fleurs en charrette hippomobile	Les chemins du pont Gard	504	Fonctionnement
Distribution des sapins de Noël en charrette hippomobile pour l'APE	Les chemins du pont Gard	1 123	Fonctionnement
Broyage déchets verts communaux	Canal Bernard	1 680	Fonctionnement
Pose et fourniture climatisation à appartement de la poste 1ère étage	CGI Sud	3 100	Investissement
1000 Masques tissu pour le public – COVID 19	Design a new style	3 576	Fonctionnement
Vêtement de travail pour le périscolaire - COVID 19	Echoppe	1 248,48	Fonctionnement
1000 masques jetables – COVID 19 le 18 mai	Vitalis	790	Fonctionnement
2000 masques jetables – COVID 19 le 28 avril	Vitalis	2 208	Fonctionnement
4000 Gants latex pour les employés communaux – COVID 19	Vitalis	336	Fonctionnement
56 flacons Gel hydro alcoolique - COVID 19	Notilia	292,8	Fonctionnement
Surveillance marche communal du 23 mai au 27 juin 2020 COVID 19	Yzope	720	Fonctionnement
Nettoyage et désinfection avant reprise de l'école maternelle et ses extérieurs - COVID 19	Expert Net	126	Fonctionnement
Désinfection MAIRIE COVID 19	Expert Net	312	Fonctionnement
Nettoyage et désinfection avant reprise de l'école élémentaire et ses extérieurs - COVID 19	Expert Net	142,8	Fonctionnement
Désinfection bungalows service technique – COVID 19	Expert Net	36	Fonctionnement
Désinfection maison de la pierre avant élection nouveau conseil COVID 19	Expert Net	126	Fonctionnement
Désinfection Maison de la pierre après élection - COVID 19	Expert Net	126	Fonctionnement
Désinfection église COVID 19	Expert Net	240	Fonctionnement
Mission préventionniste : reprise des activités au sein des collectivités durant COVID 19	Preco	2 856	Fonctionnement
Mission préventionniste : réouverture + fonctionnement des écoles durant COVID 19	Preco	2 040	Fonctionnement
Dossier administratif : démolition maison Ravaute	Tanguy	960	Investissement
AMO : démolition maison Ravaute	Opus	840	Investissement
Réfection 6 douches vestiaire stade	Pantel	3 401,81	Fonctionnement
Mise en sécurité toit école	Sauvan	1 512	Fonctionnement
Maquette numérique groupe scolaire	Oxedio	1 440	Investissement
Projet réseau de transfert STEP intercommunale : Analyse technique du dossier	Opus	840	Assainissement

Électricité place du marché / route de Castillon Branchement électrique commerces	Enedis	3 614,44	Bâtiment commerciaux
Fleurissement village + sapin de Noël	Le pont romain	1 297,56	Fonctionnement
Fleurissement village	Le pont romain	783,75	Fonctionnement
Plan de division - création de 2 terrains à bâtir chemin des abeilles	Lesenne	2 952	Investissement
Régularisation emprise chemin des Abeilles	Lesenne	1 872	Investissement
Complément topographique – Projet réseau de transfert STEP intercommunale	Lesenne	3 168	Assainissement
Extension des réseaux eaux usées du Mouras	Lesenne	1 272	Assainissement
Réfection réseau pluvial - route de Misserand et réseau assainissement Mas des lapins	Daumas	2 554,8	Fonctionnement
Nettoyage du hangar technique place du marché 100 m2 environ	Pro TBI	1 400	Bâtiment commerciaux
Pose et dépose des décors de Noël	SPIE	5 284,8	Fonctionnement
Installation lampadaire photovoltaïque chemin des grandes aires	FONROCHE	2 473,2	Investissement
Remplacement éclairage vétuste de 18 lampadaires par des LEDS	SPIE	13 182,3	Investissement
Livre école élémentaire rentrée 2020-2021	JOCATOP	670	Fonctionnement
Remplacement pare-brise MASTER 3	Garage de Montfrin	643,13	Fonctionnement
Mobilier mairie (2 armoires + 1 caisson)	Papeterie Lacoste	1 323,7	Investissement
Fauteuil mairie	Papeterie Lacoste	200,95	Investissement
Projet groupe scolaire enjeu écologique (AMO)	Naturalia	8 445	Investissement
1 Ordinateur portable école maternelle	Informatique DOM	612	Investissement
1 Ordinateur portable policier municipal	Informatique DOM	732	Investissement
Rénovation appartement de la poste lot maçonnerie et plomberie	MOUG FATAH	21 529,47	Investissement
Réfection façade mur stade cote tennis - suite dégradations (TAG)	FRAC	2 372	Fonctionnement
Réfection façade mure cote vestiaire - suite dégradation (TAG)	FRAC	1 331	Fonctionnement
Consultation marché MO « Rénovation église »	Opus	1 050	Investissement
Remplacement poteau éclairage chemin des lices	SPIE	2 640	Fonctionnement
Vélo électrique policier municipal	Natur rando	1 770	Investissement
Lot 1 : Voirie aménagement extérieur la romaine	Lautier Moussac	319 273,19	Investissement
Lot 2 : Réseaux humides aménagement extérieur la romaine	Balzagette BTP	293 689,20	Investissement
Lot 3 : Réseaux secs aménagement extérieur la romaine	Carminati	83 523	Investissement
Lot 4 : Mesures écologiques aménagement extérieur la romaine	Naturalia	18 642	Investissement
	<b>TOTAL</b>	<b>839 857,10</b>	

**Après le 27 MAI 2020**

Au titre des Déclarations d'Intention d'Aliéner =

- Le 8 juin : renonciation pour PUGET Claudette (chemin des Bracoules : terrain)
- Le 16 juin : renonciation pour COMBETTE Michèle (montée de la Madone : maison)

Objet	Fournisseur / Entreprise	Montant (TTC) en euros	
Fournitures administratives	Papeterie Lacoste	456,95	Fonctionnement
Refonte site internet pour améliorations	Mine de talents	900	Investissement
4 Ordinateurs mairie	Solucea	4 930,27	Investissement

Démolition maison Ravaute – Mission CSPS	Preco	1 146	Investissement
Aménagement VRD : ancien site des ateliers de la carrière la Romaine – Mission CSPS	Preco	1 806	Investissement
Lot 7 : éclairage de la rampe PMR et demandes complémentaires TABAC PRESSE	Electro industrie	3070,80	Bâtiment commerciaux
Lot 8 : déplacements des groupes de climatisation et ajout d'un climatiseur à la boulangerie	GCI SUD	4427,16	Bâtiment commerciaux
	<b>TOTAL</b>	<b>16737,18</b>	

### COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

A la suite des élections municipales, il convient de constituer la commission d'appel d'offres et ce, pour la durée du mandat.

- Considérant qu'outre le Maire, son Président, cette commission est composée de 3 membres titulaires élus par le conseil municipal en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste, au scrutin secret sauf si la collectivité décide à l'unanimité de procéder au scrutin public.
- Considérant qu'il convient de procéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires.

Il est proposé, de procéder à l'élection au scrutin public des trois membres titulaires et des trois membres suppléants de la commission d'appel d'offres.

Laurent MILESI refuse le vote au scrutin public.  
L'élection a donc lieu au scrutin secret.

Olivier SAUZET présente la liste suivante :

Titulaires : Didier BELE, Alvaro GINER, Annie DELLA-SCHIAVA

Suppléants: Nicolas BOSC, Nadia DELJARRY, Myriam CALLET

Laurent MILESI présente la liste suivante :

Titulaires : Laurent MILESI, Sybil LABROUVE, Fabrice ALARCON

#### Résultat du vote :

Nombre de votants = 19

Sièges à pourvoir = 3

Suffrages exprimés = 19

Quotient électoral (suffrages exprimés / sièges à pourvoir) = 6,33

Liste BELE = 16 voix

Liste MILESI = 3 voix

#### Attribution des sièges =

Attribution au quotient :

Liste BELE = 2

Liste MILESI = 0

Attribution au plus fort reste :

Liste BELE = 1

Liste MILESI = 0

TOTAL =

Liste BELE = 3

Liste MILESI = 0

#### Sont élus =

Membres titulaires =

A – Didier BELE

B – Alvaro GINER

C – Annie DELLA-SCHIAVA

Membres suppléants =

A – Nicolas BOSC

B – Nadia DELJARRY

C – Myriam CALLET

## DESIGNATION DES DELEGUES AUPRES DES STRUCTURES INTERCOMMUNALES

Les délégués du conseil municipal aux divers Syndicats, EPCI et Associations dont la Commune est membre, suivent le sort de l'Assemblée qui les a désignés quant à la durée du mandat municipal.

Il convient donc de désigner au scrutin secret, sauf si la collectivité décide à l'unanimité de procéder au scrutin public, les délégués de la commune auprès des structures intercommunales.

Il est proposé, de procéder à l'élection au scrutin public, à l'élection des délégués ainsi qu'il suit :

Syndicat intercommunal de collecte et de traitement des ordures ménagères de la région d'Uzès (S.I.C.T.O.M.U.)

2 Délégués titulaires : Olivier SAUZET, Nadia DELJARRY  
2 Suppléants : Didier BELE, Marina SORBIER

Conformément aux statuts du SICTOMU, cette proposition de désignation sera transmise à la CCPG en vue de l'élection de ces délégués par son assemblée délibérante.

E.P.C.C. du Pont du Gard (SITE DU PONT DU GARD)

1 Délégué titulaire : Olivier SAUZET  
1 Suppléant : Daniel MOINE

Syndicat intercommunal du Massif du Gardon (S.I.V.U.)

2 Délégués titulaires : Olivier SAUZET, Nicolas BOSC  
2 Suppléants : Nadia DELJARRY, Pierre WAROT

Syndicat intercommunal du Collège Voltaire à Remoulins

2 Délégués titulaires : Marina SORBIER, Nadia DELJARRY  
2 Suppléants : Cyril COPAIN, Denise FORT

Syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable (SIAEP DU PONT DU GARD)

2 Délégués titulaires : Didier BELE, Nadia DELJARRY  
2 Suppléants : Nicolas BOSC, Pierre WAROT

Syndicat mixte départemental d'électricité du Gard (SMEG)

2 Délégués titulaires : Didier BELE, Daniel MOINE  
2 Suppléants : Alvaro GINER, Pierre WAROT

Syndicat Mixte des Gorges du Gardon (SMGG)

2 Délégués titulaires : Françoise RALLET, Michèle OZIOL  
2 Suppléants : Alvaro GINER, Pierre WAROT

Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

6 Délégués : Denise FORT, Françoise RALLET, Michèle OZIOL, Marina SORBIER, Nadia DELJARRY, Vincenette DE SAVIGNAC

Conférence de l'Entente Intercommunale pour la Maison Sociale

2 Délégués : Denise FORT, Françoise RALLET

Mission locale d'insertion

1 Délégué : Denise FORT

Société Publique Locale (SPL) 30

1 Délégué : Daniel MOINE

Correspondant Défense

1 Délégué : Cyril COPAIN

L'élection au scrutin public est approuvée à l'unanimité.

Pour rappel, lors de l'élection du 15 mars 2020, Olivier SAUZET et Myriam CALLET sont devenus conseillers communautaires et Nicolas BOSC conseiller communautaire suppléant.

Désignations **approuvées** à la majorité des membres présents et représentés (abstention de Fabrice ALARCON, Sybil LABROUVE et Laurent MILESI).

### TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2020

Par délibération du 15 janvier 2020, le conseil municipal a fixé les taux d'imposition de la fiscalité directe locale ainsi qu'il suit :

- Taxe d'habitation : taux inchangé = 12,15 %
- Taxe foncière (bâti) : taux en baisse de 1 point = 13,20 % (au lieu de 14,20 % en 2019)
- Taxe foncière (non bâti) : taux en baisse de 1 point = 53,25 % (au lieu de 54,25 % en 2019)

Cependant, la loi de finances pour 2020 a instauré des mesures dérogatoires temporaires dans le cadre de la réforme du schéma de financement des collectivités locales de 2021.

Ainsi pour l'exercice en cours, la taxe d'habitation ne peut pas varier, et les règles entre taux sont modifiées. Le taux de foncier bâti devient le taux pivot, et le taux de foncier non bâti ne peut pas, en pourcentage, augmenter plus ou diminuer moins que celui du foncier bâti.

Conformément à ces dispositions, et selon la simulation de la Direction Départementale des Finances Publiques, si le taux de taxe foncière (bâti) est maintenu à 13,20%, le taux de foncier non bâti ne peut, pour notre commune excéder 50,43%.

Il est ainsi proposé, d'abroger la délibération du 15 janvier 2020, et de fixer les taux d'imposition de la fiscalité directe locale ainsi qu'il suit :

- Taxe d'habitation = 12,15 %
- Taxe foncière (bâti) = 13,20 % (au lieu de 14,20 % en 2019)
- Taxe foncière (non bâti) = 50,40 % (au lieu de 54,25 % en 2019)

**Approuvé** à l'unanimité.

### INDEMNITES DE FONCTION DE CONSEILLER MUNICIPAL TITULAIRE DE DELEGATION

En application des dispositions de l'article L 2123-24-1 du code général des collectivités territoriales alinéa III, les conseillers municipaux auxquels le maire délègue une partie de ses fonctions peuvent percevoir une indemnité de fonction spécifique.

Délégation ayant été donnée par le Maire à Jean-Marie SENO, Denise FORT, Didier BELE, Michèle OZIOL Nicolas BOSC, Vincenette de SAVIGNAC, Nadia DELJARRY, Cyril COPAIN, Marina SORBIER, et Pierre WAROT, pour seconder les adjoints dans leurs fonctions, il est proposé de leur allouer une indemnité de fonction au taux de 3,9% de l'indice brut terminal de la fonction publique, soit un montant mensuel de 152 €.

Cependant, dans le respect de l'enveloppe globale allouée aux Adjoints et Conseillers délégués, l'indemnité de fonction des adjoints est ramenée à 12% de l'indice brut terminal de la fonction publique, soit un montant mensuel de 467 €.

L'assemblée délibérante est amenée à se prononcer sur ces mesures.

**Approuvé** à la majorité des membres présents et représentés (vote contre de Fabrice ALARCON, Sybil LABROUVE et Laurent MILESI).

### MODIFICATION DES STATUTS DE L'EPCC DU PONT DU GARD

Par délibération du 16 janvier 2020, le Conseil d'Administration de l'Etablissement Public de Coopération Culturelle du Pont du Gard a initié la procédure de modification des statuts de cet établissement, portant sur les points suivants :

1. Prise en compte de la baisse de la contribution annuelle du Conseil Départemental du Gard à hauteur d'un million et demi d'euros minimum, en lieu et place des deux millions d'euros prévus actuellement,
2. Demande d'élargissement de la représentativité de la Région Occitanie,
3. Mise en conformité juridique des statuts avec la réglementation, sur les points suivants :
  - a. Encadrement juridique en référence au Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) articles 6,7,8,9 et 10 des statuts ;
  - b. Mise en conformité du régime juridique de la fonction de Directeur général de l'EPCC, article 13 des statuts ;
  - c. Mise en conformité des procédures de modifications des statuts, article 19 des statuts, et de dissolution de l'EPCC, article 20 des statuts ;
4. Institutionnalisation du Conseil d'orientation scientifique, article 11 des statuts ;

## 5. Précisions sur les dispositions financières et comptables, articles 15,16 et 17 des statuts.

Cependant, préalablement à cette décision, des discussions ont été engagées entre la Commune de Vers-Pont du Gard, l'EPCC et les Services de l'Etat sur plusieurs points d'accrochage, et notamment les contributions financières que la Commune pense être en droit d'attendre.

A ce jour, toutes les demandes de la Commune sont restées sans réponse et, compte tenu des délais impartis par le Code Général des Collectivités Territoriales, l'assemblée délibérante doit se prononcer sur les modifications proposées, faute de quoi, son avis sera réputé favorable.

Par =

- 4 abstentions : Myriam CALLET, Denise FORT, Daniel MOINE et Olivier SAUZET
- 12 voix contre : Didier BELE, Nicolas BOSC, Cyril COPAIN, Vincenette De SAVIGNAC, Nadia DELJARRY, Annie DELLA-SCHIAVA, Alvaro GINER, Michèle OZIOL, Françoise RALLET, Jean-Marie SENO, Marina SORBIER et Pierre WAROT
- 3 voix pour : Fabrice ALARCON, Sybil LABROUVE et Laurent MILESI

Le projet de modification des statuts de l'EPCC du Pont du Gard est **rejeté**.

### AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE – PROJET GROUPE SCOLAIRE

Par délibération du 5 décembre 2018, le Conseil Municipal a validé l'étude spécifique relative au risque inondation du Site de la Romaine et les mesures hydrauliques accompagnatrices compensatoires permettant d'assurer l'exondement du projet de groupe scolaire et l'absence d'impact hydraulique négatif sur les terrains alentours et aval.

Cette étude préalable au dépôt du dossier unique d'autorisation environnementale a fait l'objet de nombreux échanges avec les Services de l'état, et a obtenu un avis favorable qui autorise la Collectivité à continuer la procédure en vue de la délivrance des autorisations nécessaires à la réalisation du projet.

Le décret du 12 décembre 2019 relatif à la procédure environnementale est venu modifier le dispositif de l'autorisation environnementale en simplifiant sa mise en œuvre et en accélérant sa procédure.

Il est proposé au conseil :

- De valider le dossier d'autorisation environnementale tel que présenté,
- D'autoriser le Maire à déposer ce dossier auprès des Services de l'état.

**Approuvé** à l'unanimité (Fabrice ALARCON, Sybil LABROUVE et Laurent MILESI n'ayant pas souhaité participer au vote, au motif qu'une procédure judiciaire était en cours contre le projet de Groupe Scolaire).

### REGIME INDEMNITAIRE SPECIFIQUE POLICE MUNICIPALE

Le régime indemnitaire des agents de la filière sécurité police municipale, en raison de l'absence de corps exerçant des missions équivalentes dans la fonction publique de l'État, a été établi en application de l'article 68 de la loi n° 96-1093 du 16 décembre 1996 relative à l'emploi dans la fonction publique et à diverses mesures d'ordre statutaire, par dérogation aux dispositions de l'article 88 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Il comprend l'indemnité spéciale de fonctions ainsi que l'indemnité d'administration et de technicité (IAT) et l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires (IHTS) accordée en cas d'heures supplémentaires réellement effectuées.

L'indemnité spéciale de fonction peut être attribuée dans les limites suivantes :

- pour un agent de police municipale jusqu'à 20% du traitement mensuel soumis à pension.

L'indemnité d'administration et de technicité (IAT) des policiers municipaux leur est attribuée dans les conditions suivantes (montants annuels au 1er février 2017) :

- chef de police et brigadier-chef principal : 495,95

Les indemnités horaires pour travaux supplémentaires (IHTS) correspondant à des heures de travail effectuées au-delà du temps de travail normal.

Des critères de modulation s'appliquent à ces indemnités, et il appartient à l'autorité territoriale de déterminer le montant individuel basé sur la responsabilité, la manière de servir du fonctionnaire ou l'importance des sujétions.

Le régime indemnitaire des agents communaux, actuellement en vigueur dans la collectivité ne s'applique pas à la filière de la Police Municipale car le poste n'était pas pourvu lors de sa mise en place.

Il est proposé au conseil d'adopter les dispositions applicables à ce cadre d'emploi afin de mettre à jour les modalités d'application du régime indemnitaire.

Approuvé à l'unanimité

#### CREATION D'UN EMPLOI A TEMPS NON COMPLET – SERVICES ADMINISTRATIFS

- Vu l'article 3-3-5° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, qui permet aux Communes de moins de 2.000 habitants de recruter des agents non-titulaires sur des emplois permanents, pour une durée maximum de 3 ans renouvelables dans la limite de 6 ans,
- Considérant la nécessité de créer 1 emploi de non titulaire, afin de permettre la continuité du bon fonctionnement des Services Administratifs,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- De créer 1 emploi à temps non complet, de 24 heures hebdomadaires, conformément à l'article 3-3-5<sup>ème</sup> de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, à compter du 01/07/2020, pour exercer les fonctions d'agent administratif,
- De procéder à la mise à jour du tableau des effectifs,
- De fixer la rémunération sur la base de la grille indiciaire du grade d'Attaché territorial.

Approuvé à la majorité des membres présents et représentés (vote contre de Fabrice ALARCON, Sybil LABROUVE et Laurent MILES).

#### CREATION D'UN EMPLOI A TEMPS NON COMPLET – SERVICES TECHNIQUES

- Vu l'article 3-3-5° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, qui permet aux Communes de moins de 2.000 habitants de recruter des agents non-titulaires sur des emplois permanents, pour une durée maximum de 3 ans renouvelables dans la limite de 6 ans,
- Considérant que le poste créé pour le recrutement d'un emploi aidé « Parcours Emploi Compétence » au sein des Services techniques municipaux prend fin en août 2020,
- Considérant la nécessité de créer 1 emploi de non titulaire, afin de permettre la continuité du bon fonctionnement des Services techniques, tout en mutualisant les tâches dévolues dans les domaines du périscolaire et de l'entretien des bâtiments communaux,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- De créer 1 emploi à temps non complet, de 20 heures hebdomadaires, conformément à l'article 3-3-5<sup>ème</sup> de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, à compter du 01/09/2020, pour exercer les fonctions d'agent polyvalent des services techniques,
- De procéder à la mise à jour du tableau des effectifs,
- De fixer la rémunération sur la base de l'échelon 1, du grade C1 (Adjoint technique territorial).

Approuvé à l'unanimité

#### COMPTE DE GESTION 2019 DU RECEVEUR – BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES DE L'ASSAINISSEMENT, DES LOCAUX COMMERCIAUX ET DU LOTISSEMENT COMMUNAL

Avant le 1<sup>er</sup> juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice comptable, le trésorier établit un compte de gestion par budget voté (budget principal et budgets annexes).

Le compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif.

Il comporte :

- Une balance générale de tous les comptes tenus par le trésorier (comptes budgétaires et comptes de tiers notamment correspondant aux créanciers et débiteurs de la collectivité)
- Le bilan comptable de la collectivité, qui décrit de façon synthétique l'actif et le passif de la collectivité ou de l'établissement local.

Les résultats du compte de gestion du Receveur municipal se résument ainsi :

#### BUDGET PRINCIPAL :

NATURE	Investissement	Fonctionnement
Résultat de l'exercice	142 627,37 €	335 704,39 €
Résultat reporté	2 269 733,01 €	892 882,57 €
Part affectée à l'investissement		-522 704,00 €



Résultat de clôture	2 412 360,38 €	705 882,96 €
	Résultat d'ensemble	+ 3 118 243,34 €

#### BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT :

NATURE	Investissement	Fonctionnement
Résultat de l'exercice	100 731,57 €	70 570,97 €
Résultat reporté	-56 360,64 €	242 522,64 €
Part affectée à l'investissement		-92 259,00 €
Résultat de clôture	44 370,93 €	220 834,61 €
	Résultat d'ensemble	+ 265 205,54 €

#### BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT COMMUNAL :

NATURE	Investissement	Fonctionnement
Résultat de l'exercice	-43 235,90 €	0,00 €
Résultat reporté	23 690,94 €	89 404,95 €
Part affectée à l'investissement		0,00 €
Résultat de clôture	-19 544,96 €	89 404,95 €
	Résultat d'ensemble	+ 69 859,99 €

#### BUDGET ANNEXE DES LOCAUX COMMERCIAUX :

NATURE	Investissement	Fonctionnement
Résultat de l'exercice	-179 901,81 €	
Résultat reporté		
Part affectée à l'investissement		
Résultat de clôture	-179 901,81 €	
	Résultat d'ensemble	-179 901,81 €

#### RESULTAT GLOBAL AU 31/12/2019 = + 3 273 407,06 €

Ces résultats sont en tous points identiques à ceux du compte administratif 2019 approuvé par le conseil municipal par délibération du 15 janvier 2020.

Le compte de gestion est ainsi soumis au vote de l'assemblée délibérante qui peut constater la stricte concordance des deux documents (compte administratif et compte de gestion).

Laurent MILESI a signalé une erreur dans le compte rendu du conseil municipal du 15 janvier 2020.

En effet, certains éléments relatifs au vote des comptes administratifs 2019 ne sont pas concordants avec ceux qui ont été présentés au vote et qui figurent sur le procès-verbal de réunion.

Monsieur le Maire se charge de rectifier cette erreur matérielle et de procéder à la diffusion des éléments adéquats.

**Approuvé** à la majorité des membres présents et représentés (abstention de Fabrice ALARCON, Sybil LABROUVE et Laurent MILESI).

#### SURVEILLANCE DES BERGES DU GARDON

Par décision du 26 mai 2020, la Communauté de Communes du Pont du Gard a décidé de reconduire l'opération « service de surveillance des berges du Gardon » en période estivale (du 01/06/2020 au 31/08/2020), pour les communes de Collias, Remoulins et Vers-Pont du Gard, qui connaissent des critères d'affluence exceptionnelle par rapport à leur population en raison du nombre de touristes.

#### MISSIONS DU SERVICE

Ce service serait composé d'Agents de Surveillance de la Voie Publique ayant pour missions principales :

- Respect des mesures mises en place dues à la situation de crise sanitaire (covid-19),
- Assistance des agents de police municipale,
- Surveillance des berges du Gardon (patrouilles pédestres, VTT, véhicule...),

- Constatation des infractions à la loi pénale,
- Prévention et surveillance du bon ordre, de la tranquillité, de la sécurité et de la salubrité publique, des incendies,
- Relations de proximité avec la population

Pendant l'exercice de leurs missions, ces agents sont rattachés au service de la police intercommunale.

#### FONCTIONNEMENT DU SERVICE TEMPORAIRE DE SURVEILLANCE

Le fonctionnement du service est assuré par la Communauté de Communes du Pont du Gard qui prendra en charge le coût total du service.

La gestion et l'organisation (planning) du service seront assurées par le service de Police Intercommunale.

Les communes seront facturées suite à émission de titre en fonction de la clé de répartition définie.

Composition du service : 2 Agents de Surveillance de la Voie Publique à temps complet

Le carburant et le véhicule sont mis à disposition gratuitement par la Communauté de Communes.

Reste, à la charge des communes, la rémunération et l'équipement des agents.

La répartition financière est effectuée selon le temps passé sur la commune.

Pour ce faire un planning sera élaboré en fonction des besoins des 3 communes lors de la mise en place du service.

La facturation sera effectuée en fonction du service fait, et d'après l'étude préalable qui a été menée, la participation de notre Commune est estimée à 1.197 € par mois (3 591€ pour 3 mois); le coût global du service étant de 5.983 € par mois (17 949 €).

Il est donc proposé au conseil municipal :

- D'émettre un avis favorable au principe de mise en place d'un service temporaire de surveillance des berges du Gardon sur la commune par convention de financement avec la Communauté de Communes du Pont du Gard.
- D'autoriser le Maire à signer tous documents nécessaires à cette mesure.

Approuvé à l'unanimité

#### LISTE ANNUELLE DU JURY CRIMINEL

Conformément au code de la procédure pénale, la liste préparatoire de la liste annuelle des jurys d'assises est établie par tirage au sort sur la liste électorale d'un nombre de noms triple de celui fixé par arrêté préfectoral.

Pour ce qui concerne la Commune de Vers-Pont-du-Gard, pour l'année 2021 le nombre de jurés est fixé à 2. Il faut donc tirer au sort 6 noms. Il est à noter que ne sont pas retenues les personnes qui n'auront pas atteint l'âge de 23 ans au cours de l'année civile qui suit.

Le système informatique de la Commune étant doté d'une procédure de tirage au sort, le conseil valide le tirage au sort des électeurs suivants :

- BONHOMME Bernard
- CALLET Julie
- CASAERT Laurence
- LANDRU Raphaël
- LEROY Jaimie
- PORRACHIA Patrick

#### RAPPORT ANNUEL 2019 DE L'AGENCE DE L'EAU RHONE MEDITERRANEE CORSE

Monsieur le Maire présente au conseil le rapport d'activité de l'année 2019 qui lui a été transmis par l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse.

Ce rapport est téléchargeable sur le site de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse.

Le conseil prend acte

#### RAPPORT ANNUEL 2019 DE GESTION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC – STE SPIE

Monsieur le Maire présente au conseil le rapport de l'année 2019 de gestion de l'éclairage public qui lui a été transmis par la Société SPIE.

Le conseil prend acte

## QUESTIONS DIVERSES

Néant

## INFORMATIONS DIVERSES

### PROJET GROUPE SCOLAIRE

- Le marché concernant les aménagements extérieurs a été attribué pour un montant inférieur à 720 000 €
- La demande d'autorisation environnementale est déposée.
- Les recours des tiers et de la préfecture sont purgés.

### PROJET BATIMENTS COMMERCIAUX

Les travaux de construction de la nouvelle boulangerie, du tabac-presse /épicerie se terminent. L'ouverture est prévue début Aout pour le tabac presse épicerie et Septembre pour la boulangerie.

### STATION D'EPURATION INTERCOMMUNALE

La première pierre a été posée, le 5 février 2020

Nous avons reçu la notification de la subvention de la préfecture pour un montant de 410 000 € concernant la réalisation du réseau de transfert.

Le dossier projet du réseau transfert devrait être terminé avant septembre 2020.

### LOTISSEMENT BEAUME CREMEIROL

La vente du lot 8 pour un montant de 113 676 € a été réalisée le 24 juin 2020.

### VIE MUNICIPALE

- Le tribunal administratif a rejeté la requête de Monsieur Castan et l'a condamné à verser 1200 € à la commune.
- Suite au départ de Madame Broche, la commune est en phase de recrutement d'un ou d'une remplaçante.
- La fête votive devrait avoir lieu aux dates prévues.

---

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 58 minutes.

---

Le Maire,  
Olivier SAUZET.

